POURQUOI ADHÉRER ...

En adhérant

- Vous êtes référencés sur le Registre National des Kinésiologues présent sur notre site Internet
- Vous vous positionnez en tant que professionnel de la kinésiologie et vous bénéficiez d'une crédibilité accrue auprès de vos clients et de vos partenaires
- Vous bénéficiez de services qui reposent sur la structure du SNK
 - Vous participez à la représentativité de la profession en France
 - Vous œuvrez, par vos compétences et votre dynamisme,
 à l'essor de notre jeune profession

Le formulaire d'adhésion et les pièces à fournir sont sur notre site

La cotisation est minorée lors de la 1ère année d'installation

OUI, LE SNK C'EST VOUS

Être ensemble, c'est être plus fort... Ne restez pas seul! Rejoignez-nous

> Une question? Une réflexion? Un échange?

Vous pouvez nous contacter au : 06 02 27 28 18

s-n-k@hotmail.fr



snkinesio.fr

Syndicat National des Kinésiologues



Défendre Conseiller S'engager Agir

Ensemble, développons notre profession!

snkinesio.fr



NOUS SOMMES UN ORGANISME PROFESSIONNEL INDÉPENDANT RÉGI PAR LE CODE DU TRAVAIL,

créé en 2006 et enregistré auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Nous réunissons des professionnels dont la formation est validée par un certificat.

Notre statut de Syndicat nous octroie des moyens d'action étendus pour aller en justice et se porter partie civile au Pénal.

Être ensemble, c'est être plus fort... Ne restez pas seul ! Rejoignez-nous

NOTRE MISSION

S'ASSURER que chaque praticien adhérent dispose du nombre d'heures de formation requis et qu'il a obtenu le certificat professionnel

VEILLER AU RESPECT de la législation française dans l'exercice de la profession **et aux valeurs** que défend la kinésiologie

CONSEILLER ET DÉFENDRE les intérêts collectifs des adhérents en leur offrant un cadre sécurisant et organisé

AGIR en médiation en cas de litige impliquant un de nos membres

TISSER des liens entre les praticiens et favoriser des rencontres permettant l'échange et l'enrichissement mutuel

ŒUVRER à la promotion et au développement de la kinésiologie

S'ENGAGER à lutter contre tout ce qui peut porter préjudice ou atteinte à l'honneur et aux intérêts de notre profession

NOS ACTIONS

RÉALISATION DE FICHES TECHNIQUES rassemblant toutes les informations indispensables à l'exercice de votre activité

Création en partenariat avec les Pages Jaunes de LA CATÉGORIE : « KINÉSIOLOGIE » (pratique hors d'un cadre réglementé)

ENREGISTREMENT DE LA KINÉSIOLOGIE au répertoire officiel des métiers et emplois (ROME) sous le code K1103

Adhésion à la CHAMBRE DES PROFESSIONS LIBÉRALES

PARTENARIAT AVEC AXA : souscription d'un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle et d'un contrat de Prévoyance

Conformément à la législation française, le kinésiologue n'est pas un thérapeute, et la kinésiologie n'est pas une thérapie. Le kinésiologue ne fait pas de diagnostic médical. L'objectif de la séance est d'aider le consultant à acquérir un état d'équilibre et de bien-être global.